

RÉPONSE – QE 035 A – 26.04

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 035 – 26.04

déposée par Mathieu BEER

relative à l'objet suivant :

AVENIR DE LA SALLE DU LIGNON

QUESTION

Il est connu de toutes et tous qu'au terme de la présente saison culturelle, la programmation culturelle verniolane cessera et quittera la Salle du Lignon au profit de Concorde Espace Culture.

Le Lignon bénéficiera ainsi d'un espace de plusieurs centaines de mètres carrés en son coeur, susceptible de répondre aux besoins des habitant·e·s et des associations, et ce dès la rentrée. Au vu de la vitalité du tissu associatif, des nombreuses possibilités d'affectation que présentent ce lieu et de sa disponibilité imminente, la vacance de la Salle du Lignon représente une opportunité majeure.

Les présentes questions ont pour but de mieux cerner le futur du lieu.

1. Au printemps dernier, un sondage intitulé « Vernier 2025 »¹ interrogeait notamment les habitant·e·s sur leurs souhaits pour la future Salle du Lignon. Quel en a été le résultat ?
2. Quelles sont les futures affectations envisagées pour la Salle du Lignon ?
3. Des travaux d'agrandissement et/ou de rénovation sont-ils prévus ?
4. Le Conseil administratif entend-il favoriser la mise à disposition de la Salle du Lignon aux associations et habitants du quartier ?

RÉPONSE

1. Résultats du sondage « Vernier 2025 » concernant la future Salle du Lignon

Le sondage a recueilli 573 réponses (1,5 % de la population), dont plus de 80 % d'habitants de Vernier (les 20% restants comprenant des personnes travaillant à Vernier majoritairement). Concernant les usages souhaités pour la Salle du Lignon, les répondants ont exprimé les préférences suivantes :

- Soirées et festivals : 62,8 %
- Cinéma et ciné-club : 56,4 %
- Tremplin pour les jeunes : 40,5 %
- Pratique artistique amateur : 35,3 %
- Bibliothèque : 24,6 %
- Résidences artistiques : 23,9 %

- Autres propositions (9,1 %) : salle à louer, médiathèque, ludothèque, espaces pour associations, fablab, etc.

Ces résultats confirment une attente forte pour des usages culturels et artistiques polyvalents, combinant programmation professionnelle, pratiques amateurs et convivialité. La dimension sociale et intergénérationnelle ressort nettement, avec un intérêt marqué tant pour les événements fédérateurs que pour les activités de proximité.

2. Futures affectations envisagées pour la Salle du Lignon

La vision retenue pour le rez supérieur de la Salle du Lignon est celle d'un espace à programme hybride, articulé autour de la culture comme bien commun. Les usages envisagés incluent : la convivialité et l'accueil (buvette, détente), des expositions temporaires, une scène de petite envergure pour artistes locaux et amateurs, une programmation artistique professionnelle (spectacles, résidences, ciné-club, concerts), des créneaux de pratique spontanée ouverts sans préalable, des manifestations officielles de la commune, ainsi que des initiatives portées par les habitants du quartier et accompagnées par le service de la culture et de la communication.

Ce programme s'inscrit dans une réflexion plus large portant sur l'ensemble de l'écosystème : la Carambole, les espaces de la Paroisse protestante et les aménagements extérieurs. La Carambole évoluerait vers un centre de quartier, les locaux sous la Paroisse seraient dédiés principalement aux adolescents, et le Foyer des artistes, au rez inférieur de la salle, serait réaffecté en ludothèque, attenante aux espaces dédiés au restaurant scolaire.

3. Travaux d'agrandissement et/ou de rénovation prévus

Des travaux d'aménagement sont envisagés à la Carambole, dans le cadre d'une enveloppe limitée, afin de permettre la viabilité simultanée des différents espaces et usages. Aucun projet d'agrandissement n'est prévu à ce stade.

4. Mise à disposition de la Salle du Lignon aux associations et habitants du quartier

Le Conseil administratif entend favoriser l'accès à la Salle du Lignon dans le cadre donné. Les mises à disposition seront accompagnées par le service afin de garantir leur cohérence avec la ligne culturelle et artistique du lieu. Cela prendra deux formes : l'organisation d'événements culturels et l'accompagnement de projets citoyens.

Les mises à disposition sans lien de collaboration ou de partenariat ne seront pas retenues, notamment pour des raisons logistiques et budgétaires — les coûts techniques liés aux changements de configuration de la salle (gradins, éclairage) ayant jusqu'ici été absorbés par les lignes budgétaires spectacles, qui ne seront plus disponibles dès septembre 2026.

La question écrite QE 035 – 26.04 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Vernier, le 26 mai 2026

